

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

**Secrétariat :**

Service des activités scolaires et parascolaires  
Route du Bois 6 – Case postale 136  
1024 Ecublens VD  
Tél : 021 695 33 96  
e-mail : iean-marie.lechenne@ecublens.ch

**PROCES-VERBAL**

**Séance du Conseil d'Établissement (CET) d'Ecublens du mardi 9 novembre 2021 à 19h00**  
**Ecoles d'Ecublens - Bâtiment Mercure - Salle audiovisuelle (AVI)**  
**Route du Bois 6 - Ecublens**

<b><u>Présents :</u></b>	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	Mme Christine	<b>GABRIEL</b>	Conseillère communale
	Mme Alice	<b>KRUG</b>	Conseillère communale
	M. Frédéric	<b>DUFOUR</b>	Directeur des écoles
	Mme Magali	<b>JUNOD</b>	Doyenne
	Mme Marina	<b>BURDET</b>	Enseignante
	Mme Sheena	<b>ARBOR</b>	Parents
	Mme Valérie	<b>DEILLON BESSON</b>	Parents
	Mme Isaline	<b>MATTHEY-JUNOD</b>	Parents
	Mme Catherine	<b>SCHLEGEL REY</b>	Parents
	M. Thomas	<b>COLAU</b>	Conseil des jeunes
	M. Jean-Pierre	<b>GENDREAU-HETU</b>	CIESE
	M. Tony	<b>MANIERE</b>	Union des sociétés locales
	M. Ruben	<b>SEGOVIA</b>	APE
	<b><u>Excusés :</u></b>	M. Jean	<b>ROCHAT</b>
	Mme Tiphaine	<b>PEPPICELLI</b>	Enseignante
<b><u>Procès-verbal :</u></b>	M. Jean-Marie	<b>LECHENNE</b>	Secrétaire

**1) Bienvenue et présentations**

Mme Manzini remercie les membres pour leur présence et propose de faire un tour de table afin que chacun se présente suite à l'arrivée de nouvelles personnes au sein du Conseil d'établissement (CET).

**2) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### 3) Installation :

- **Nomination de la présidence**

« selon l'article 14 du règlement du CET : « Le membre de la Municipalité désigné au sein du Conseil d'Établissement convoque la première séance et en assume la présidence jusqu'à la désignation de son président »

Mme Manzini demande qui veut prendre la présidence. Personne n'est intéressé. Mme Manzini se propose et est plébiscitée pour une 3<sup>ème</sup> législature par des applaudissements.

- **Nomination du secrétaire du CET**

M. Léchenne est nommé en tant que secrétaire.

### 4) Pour information, procès-verbal de la séance du 08 juin 2021 et celui de l'élection du 14 octobre 2021

Mme Schlegel-Rey demande une modification au point 1, paragraphe 7 du PV du 8 juin 2021, à savoir :

changer :

« Mme Schlegel Rey demande s'il n'y aurait pas des pièces de théâtre, des petits films, pour que les enfants puissent **se rendre compte si** ce qu'ils vivent **est normal** concernant le racket.

par :

« Mme Schlegel Rey demande s'il n'y aurait pas des pièces de théâtre, des petits films, pour que les enfants **puissent mettre des mots sur ce qu'ils vivent** concernant le racket ».

Mme Manzini revient sur le point 4, paragraphe 9 du PV du 8 juin 2021, au sujet de l'abandon du bâtiment de l'entreprise Maillefer. Elle indique que les projets sont toujours en cours et qu'une démolition du bâtiment se fera à une date non encore déterminée. Mme Junod demande alors si les débris de verre (fenêtres cassées) pourraient être débarrassés car ils sont sur le chemin de l'école. Mme Junod indique également que ce sont des parents d'élèves qui ont relevés cette situation.

M. Manière relève que son prénom s'écrit avec un Y et non pas avec un I (Tony).

### 5) Informations de la Municipalité

- Informations sur le budget communal dédié aux écoles

Mme Manzini donne les principaux postes du budget, à savoir :

- Manifestations scolaires (fête de fin d'année, cortège)
- Achat matériel scolaire (beamer, tableau, tables, chaises, armoires, etc...)
- Epreuves sportives (EPH)
- Subventions, spectacles (commission culturelle)
- Subsides communaux pour courses et camps
- Frais de transports & remontées mécaniques (chalet Morgins)
- Service dentaire (c/o ADENT) + prophylaxie

Elle indique également la construction en 2022 de la nouvelle buvette du FC Ecublens ainsi que le projet de réorganisation scolaire.

Mme Burdet explique les difficultés d'accès au jardin potager du Croset suite aux travaux de la nouvelle buvette du FC Ecublens. Mme Manzini demandera au Service des bâtiments de rétablir ce cheminement pour le printemps.

## 6) Informations de la direction des écoles

M. Dufour explique le concept 360°; plusieurs niveaux se succèdent. Tout d'abord, le socle universel vise l'intégralité des élèves (niveau I). L'accent est mis sur une approche collective, avec le renforcement des mesures de différenciation pédagogiques destinées au groupe classe. Une attention accrue est portée au climat scolaire, pour que l'école soit un lieu où il fait bon vivre. Ensuite, d'autres actions plus ciblées peuvent être envisagées pour répondre à des difficultés généralement non pérennes chez les élèves (niveau II). Les prestations du niveau suivant consistent en des interventions spécifiques (niveau III) et font suite à une évaluation spécifique pour répondre à une difficulté durable. Enfin, les interventions intensives permettent de répondre à un trouble invalidant ayant pour conséquence des limitations durables dans la vie de l'élève (niveau IV). Une attention particulière est aussi consacrée aux transitions, afin de garantir que les changements de cycles ou d'établissement, par exemple, se déroulent dans des conditions optimales.

M. Dufour explique également que, pour le moment, il n'y a pas de représentant du CET « secteur parents » dans le COPIL mais qu'il en tiendra compte au fur et à mesure de l'avancée du concept. Au niveau du COPIL, une réflexion a été faite sur la transition entre les cycles, sur les cours d'appui, sur la posture de l'enseignant, sur la gestion des classes, etc... Le système de mentorat est également présent. Actuellement, on fonctionne par site et non pas d'un point de vue « EPS Ecublens » ; le sentiment d'appartenance est donc à développer. M. Dufour indique que la grande thématique sera l'informatique et les connexions aux réseaux WIFI. Tous les collèges seront dotés de connexions WIFI dès la rentrée 2022/2023 sauf le bâtiment Mars qui sera en rénovation dès 2023.

Mme Junod indique que l'école change et que l'on arrive au bout d'un système. On est là pour accompagner les élèves et utiliser leurs compétences (projets pédagogiques). Elle soulève également le problème de l'allophonie qui ne donne que peu de chances dès le départ à un enfant qui n'a pas entendu le français dès la 1P, d'où le repérage précoce, le français intensif, la visite de classes pour les futurs 1P.

M. Gendreau-Hétu demande si les moyens mis à disposition par le Canton sont suffisants (ressources) pour accompagner ces élèves ? Mme Junod indique qu'il y a le français intensif et l'aide à l'intégration mais que les moyens ne sont pas forcément à leur maximum. M. Dufour indique également que les moyens ne sont pas suffisants. Les codes sociaux sont à travailler ainsi que l'intégration qui doit être une force et non pas une faiblesse.

Mme Burdet indique qu'elle enseigne à Ecublens depuis 5 ans et que pour les 1-2P, les situations liées à l'allophonie ou à l'intégration sont déjà bien prises en compte.

M. Dufour indique qu'il est important d'aider les élèves en difficultés et travailler pour qu'ils aient un bagage de mots plus important.

Mme Junod indique que le fait que les communautés restent entre elles n'aide pas. Peut-être serait-il opportun de mettre en place des cours de français pour les parents, des cours d'accueil ou d'échange afin que la rentrée des 1-2P soit plus facilitée.

Mme Manzini indique que la maison de quartier est toujours d'actualité mais qu'elle dépend de différents projets sur le territoire communal, par exemple EN MAPRAZ.

M. Colau demande si l'avis des jeunes est pris en considération car leurs points de vue, leurs remarques ou commentaires peuvent être une aide utile en cas de demandes particulières. M. Dufour indique qu'il collabore avec M. Renggli du Centre des jeunes.

## 7) Propositions de groupes de travail

Mme Manzini indique les différents groupes de travail qui ont été créés ces dernières années et ceux qui sont toujours en vigueur :

- Cortège (le sujet qui avait été choisi en 2020 était la musique → annulé pour cause de COVID-19)  
**Personnes intéressées** : Mme Schlegel Rey, Mme Gabriel, Mme Junod, SASP (M. Léchenne ou M. Noverraz).
- Concept 360° <https://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/concept-360/>  
Participation des représentants « secteur parents » au cas par cas et sur invitation de M. Dufour.
- Développement durable (lien entre les Ecoles (délégué « environnement » dès 2023 et la Commune)).  
**Personnes intéressées** : Mme Krug, le délégué « environnement », Mme Peppicelli, Mme Deillon Besson. Mme Manzini.

M. Dufour demande quelles sont les attentes des parents avant de créer des groupes de travail. Mme Manzini indique qu'elle prône le développement du Pédibus. Mme Krug indique que les parents déposent l'enfant en fonction du moyen de locomotion pour ensuite se rendre au travail.

Mme Krug demande également si l'on évalue le bien-être et la capacité d'effort ? Mme Junod indique qu'un enfant ne donne d'efforts que s'il est motivé et créatif.

Mme Junod mentionne qu'une école sans l'aide des parents est compliquée. Il faut donc ouvrir les portes aux familles et demander plus que le minimum aux enfants. Mme Burdet part du principe que tout ne doit pas incomber à l'école mais qu'il doit y avoir un partage entre les parents, l'école et les enfants.

Mme Matthey-Junod indique qu'il faudrait mettre un accent sur l'accueil des 1P. M. Dufour annonce qu'il mettra prochainement quelque chose en place et qu'il ne manquera pas de faire appel à Mme Matthey-Junod.

M. Segovia indique qu'il faudrait également améliorer la communication sur les horaires et la distribution des documents avant la rentrée. Il indique qu'au niveau de l'APE une maman s'est plainte sur le nombre de sèche-cheveux à Pluton. Mme Manzini et M. Dufour indiquent que cela a été remonté au Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED).

## 8) Planification des séances pour l'année scolaire

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 / Mardi 17 mai 2022 / Mardi 8 novembre 2022

9) Divers et propositions individuelles

Mme Schlegel Rey demande si les tests de rattrapage le mercredi étaient légaux. M. Dufour explique qu'il est en train de se renseigner (qu'en principe rien n'est illégal) et que des moments de rattrapage peuvent être repris en fonction des matières. Ce sujet est en train d'être retravaillé au niveau de la Direction des Ecoles.

Mme Schlegel Rey demande si une maîtresse peut obliger des parents à acheter des livres ? M. Dufour indique que non. Tout achat doit passer par la centrale d'achat du Canton via une commande de l'enseignant.

Mme Arbor indique que, lors du cortège de fin d'année, les 1-2P sont laissés à l'abandon par l'UAPE entre 11h (fin du cortège) et 12h prise en charge par Domino.

M. Segovia mentionne qu'un dépliant a été mis sur pied par l'APE sur la violence et qu'il demande à ce qu'une distribution puisse être faite au niveau des Ecoles.

En conclusion, Mme Manzini informe qu'elle est une nouvelle fois nommée à l'EIAP <https://eiap.ch/> et peut-être en tant que Présidente.

Séance levée à 21h15.

Ecublens, le 4 janvier 2022/jml

Le Secrétaire.:



J.-M. Léchenne